

Rapport de Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

REFERENCES DE LA MISSION

Numéro de dossier : MA2401006474
Rapport édité le : 29/01/2024

DONNEUR D'ORDRE

HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE - COLLARD CHRISTEL
77002 MELUN

OPERATEUR DE REPERAGE



LANDREIN christelle
06 11 12 23 08
Certification n° : C006-SE07-2019
Décernée par : QUALIT COMPETENCES
CERTIFICATIONS

PROPRIETAIRE

HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE
10 Avenue Charles Péguy
77000 Melun

LIEU D'INTERVENTION

1 RUE DU DOCTEUR CALMETTE
(309LAD0103)
77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Bat. 1; Porte 509 ETAGE 1

Lot numéro 309LAD0103,



Programme de travaux fourni par le donneur d'ordre : voir au point 3.

Par : LANDREIN christelle

TEXTES DE REFERENCES

Examen réalisé conformément à l'application du décret N°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et de l'Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

PROGRAMME DE REPERAGE

Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante suivant la NFX 46-020 d'Aout 2017 et de l'annexe I de l'Arrêté du 16 juillet 2019, ainsi que le descriptif de travaux fourni par le donneur d'ordre le jour de la commande retranscrit au paragraphe 3 du présent rapport



Révision	Date	Objet
Version initiale	22/01/2024	Établissement du Dossier Technique

1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS

PARTIES PRENANTES

PARTIE PRENANTE	SOCIETE	ADRESSE
Donneur d'ordre	HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE - COLLARD CHRISTEL	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77002 MELUN
Propriétaire	HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE	10 Avenue Charles Péguy 77000 Melun
Accompagnateur	Sans accompagnateur	

OPERATEUR DE REPERAGE

Nos opérateurs de repérage passent une certification de personnes qui consiste à valider les compétences et de répondre aux obligations réglementaires.



NOM	ORGANISME DE CERTIFICATION	NUMERO DE CERTIFICATION	DATE D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION	DATE DE VALIDITE DE LA CERTIFICATION
LANDREIN christelle	QUALIT COMPETENCES CERTIFICATIONS	C006-SE07-2019	13/07/2019	12/07/2024

ASSURANCE DU DIAGNOSTIQUEUR

Le contrat d'assurance "Responsabilité des diagnostiqueurs immobiliers" permet de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique (DDT)



COMPAGNIE	NUMERO DE POLICE	DATE DE VALIDITE
Axa	3912280604	01/01/2024

LABORATOIRE

Adx groupe passe par un laboratoire privé afin de garantir l'indépendance et la neutralité d'Adx groupe



LABORATOIRE	N°ACCREDITATION COFRAC	ADRESSE
MYEASLAB	50503704400706	4 rue Maryse Bastié 44700 ORVAULT

Nota : Pour la réalisation de cette expertise, le groupe ADX Groupe n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).

> SOMMAIRE

1.	IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS	2
2.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS	4
3.	DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES INVESTIGATIONS	5
4.	CONCLUSIONS DU REPERAGE	6
5.	CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	11
6.	PROGRAMME DE REPERAGE, DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS REALISEES	13
7.	RAPPORTS D'ANALYSES	21
8.	ANNEXES/ATTESTATION D'ASSURANCE/CERTIFICATION	25

AdxGroupe c'est aussi des professionnels pour vous accompagner sur vos projets dans :

BÂTIMENT



IMMOBILIER



ENVIRONNEMENT



INDUSTRIE



NUMÉRISATION ET GESTION DES DONNÉES



FORMATION



2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS

Adresse du bien : 1 RUE DU DOCTEUR CALMETTE (309LAD0103)
77430 CHAMPAGNE SUR SEINE

Numéro de mission : MA2401006474

Références cadastrales :

Référence client : NC

PC / date de construction : Date du permis de construire non connue

Visite effectuée le : 22/01/2024

Numéro de lot : Bat. 1; Porte 509 ETAGE 1, Lot numéro 309LAD0103

Documents demandés	Documents remis
Plan/Croquis du bâtiment	Non
Autres documents relatif à la construction (permis de construire, historique des travaux, etc.)	Non
Présence d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur le dossier	Non
Présence d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage Amiante sur le dossier	Non
Autres documents relatifs à la construction (permis de construire, historique des travaux, etc.)	Non

Observations :

-Le sol du balcon est brut.

3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES INVESTIGATIONS

Locaux ou parties de locaux concernés par les travaux :

1er étage Porte509 : Entrée, Cuisine, Cellier, Séjour, Chambre 1, Chambre 2, WC, Salle de bains, Balcon

Définition du périmètre et du programme de repérage :

Niveau	Pièce	Zone
1er étage Porte509	Entrée	Mur de refend
	Cuisine	Mur de refend
	Cellier	Mur de refend
	Salle de bains	Mur de refend
	WC	Cloisons avec liaisons sur murs et plafonds
	Cuisine	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds
	Séjour	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds
	Chambre 1	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds
	Chambre 2	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds
	Entrée	Sol
	Balcon	Plafond

Descriptif des travaux :

Les travaux envisagés :

- le remplacement des menuiseries ext PVC en dépose totale
- la VMC
- Remplacement des portes palières en logement
- sous face et sol du balcon

Important:

Dans le cadre de cette mission, le donneur d'ordre doit communiquer à ADX Groupe un état descriptif exhaustif écrit des travaux projetés que nous avons décrit ci-dessus.

Si le descriptif ci-dessus venait à être manquant ou incomplet, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre. En effet, ce rapport ne porte que sur la liste des locaux ou parties de locaux décrit ci-dessus exclusivement, tout autre local ou partie de local devra être considéré comme non visité et ne faisant pas partie du repérage.

Si des travaux supplémentaires au descriptif ci-dessus devaient être réalisés, des investigations complémentaires seraient à prévoir afin de compléter le présent repérage.

Liste des pièces non visitées

Localisation	Description
Néant	-

Liste des locaux, parties de locaux, composants ou parties de composants n'ayant pas pu être inspectés dans le cadre d'un repérage réglementaire :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

4. CONCLUSIONS DU REPERAGE

Ce présent repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante et faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble pour la zone _impactée par les travaux décrits au paragraphe 3 du présent rapport.

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, lorsqu'il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, la nature de ces matériaux et produits ainsi que leur localisation sont décrites ci-après.

Dans le cas où des matériaux contenant de l'amiante ont été repérés, il convient s'il a lieu de confier le désamiantage à une entreprise certifiée. Le repérage est conforme à la réglementation dans le cadre de cette mission. Toutefois, il n'est jamais possible d'être parfaitement exhaustif, dans la mesure où un sondage n'est représentatif qu'à l'endroit précis du support investigué. Il convient donc de rester toujours très vigilant lors des travaux quant à l'éventuelle mise à jour de matériaux suspects ce qui nécessitera un repérage complémentaire.

Tableau 1 – Synthèse des ZPSO Contenant de l'Amiante ainsi que leurs quantités

ZPSO	Niveau	Localisation	Zone	Description du prélèvement réalisé	Surface indicative
ZPSO002	1er étage Porte509	Cuisine; Cellier; Salle de bains	Mur de refend	Analyse : P002 - Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (beige) ; matériau semi-dur (gris) en traces (Absence d'amiante) Analyse : P003 - Phase 2 Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (violet) (Présence d'amiante)	11,25m2
ZPSO003	1er étage Porte509	WC	Cloisons avec liaisons sur murs et plafonds	Analyse : P004 - Phase 2 Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc) en traces (Présence d'amiante) - Phase 3 Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) (Absence d'amiante) - Phase 4 Matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc) (Absence d'amiante)	6,25m2
ZPSO004	1er étage Porte509	Cuisine; Séjour; Chambre 1; Chambre 2	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	Analyse : P005 - Phase 1 Matériau de type système d'enduit peinture (violet) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces (Présence d'amiante) - Phase 2 Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) (Absence d'amiante) - Phase 3 Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) (Absence d'amiante) - Phase 4 Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (Absence d'amiante) Analyse : P006 - Phase 2 Matériau fibreux de type papier peint (blanc) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (fibreux) (plâtreux) (marron) en traces (Présence d'amiante) - Phase 3 Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) (Absence d'amiante) - Phase 4 Matériau semi-dur de type plaque (fibreux) (plâtreux) (marron) (Absence d'amiante)	37,75m2
ZPSO005	1er étage Porte509	Entrée	Sol	Analyse : P007 - Phase 2 Matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (beige) (Absence d'amiante) - Phase 3 Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (gris) (Présence d'amiante)	8m2

	Planche de repérage des matériaux et produits amiantés
Affaire	MA2401006474
Opération	LANDREIN christelle
Site	1 RUE DU DOCTEUR CALMETTE (309LAD0103) 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Date de réalisation	29/01/2024
Matériaux et produits contenant de l'amiante	
	Surface amianté
	Linéaire / paroi amianté (type 1)
	Linéaire / paroi amianté (type 2)
	Conduit amianté
Sondages destructifs / Prélèvements	
 Px	Prélèvement Positif
Px	Prélèvement négatif
S	Sondage destructif
Types de murs	
	Mur Porteur
	Mur Cloison (type 1)
	Mur Cloison (type 2)
	Gaine technique
Éléments ou pièces non visités	
	Local non visité
	Élément non visité

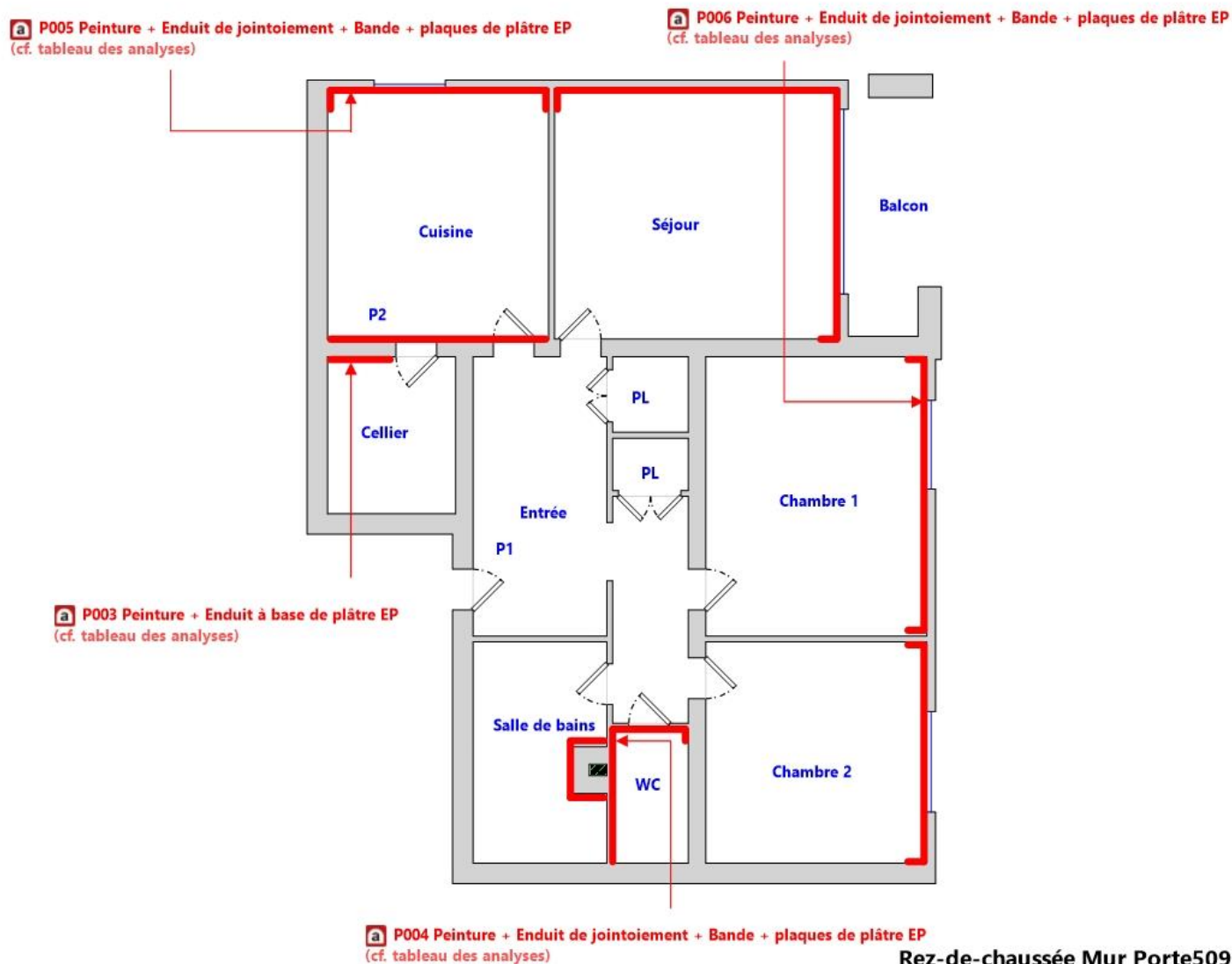
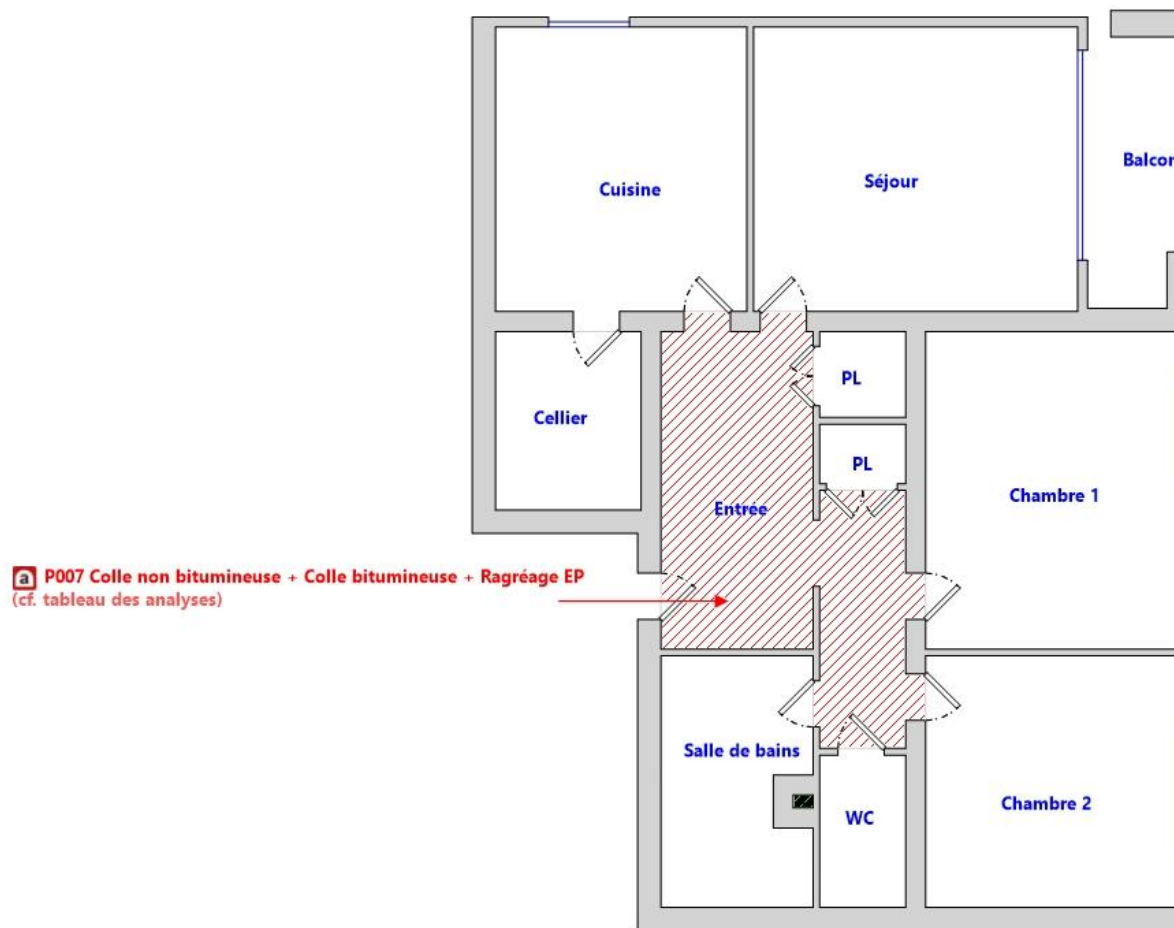
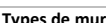
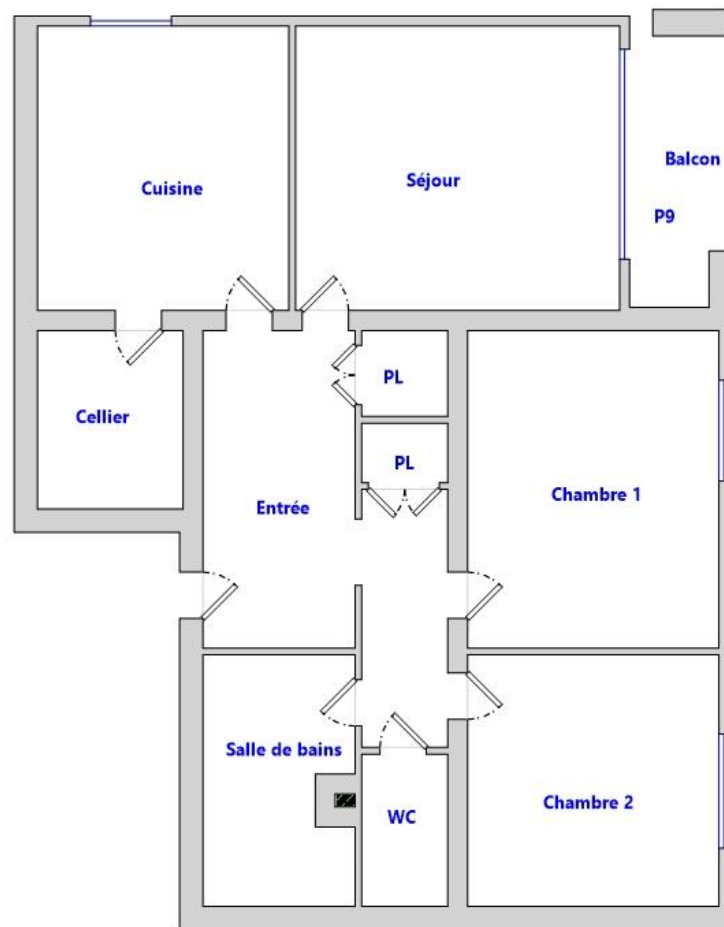


	Planche de repérage des matériaux et produits amiantés
Affaire	MA2401006474
Opération	LANDREIN christelle
Site	1 RUE DU DOCTEUR CALMETTE (309LAD0103) 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Date de réalisation	29/01/2024
Matériaux et produits contenant de l'amiante	
	Surface amianté
	Linéaire / paroi amianté (type 1)
	Linéaire / paroi amianté (type 2)
	Conduit amianté
Sondages destructifs / Prélèvements	
 Px	Prélèvement Positif
Px	Prélèvement négatif
S	Sondage destructif
Types de murs	
	Mur Porteur
	Mur Cloison (type 1)
	Mur Cloison (type 2)
	Gaine technique
Eléments ou pièces non visités	
	Local non visité
	Elément non visité



Rez-de-chaussée Sol Porte509

	Planche de repérage des matériaux et produits amiantés
Affaire	MA2401006474
Opération	LANDREIN christelle
Site	1 RUE DU DOCTEUR CALMETTE (309LAD0103) 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE
Date de réalisation	29/01/2024
Matériaux et produits contenant de l'amiante	
	Surface amianté
	Linéaire / paroi amianté (type 1)
	Linéaire / paroi amianté (type 2)
	Conduit amianté
Sondages destructifs / Prélèvements	
	Prélèvement Positif
	Prélèvement négatif
	Sondage destructif
Types de murs	
	Mur Porteur
	Mur Cloison (type 1)
	Mur Cloison (type 2)
	Gaine technique
Eléments ou pièces non visités	
	Local non visité
	Elément non visité



Rez-de-chaussée Plafond Porte509

Tableau des analyses effectuées:

Echantillon	Description Expert	Description laboratoire	Résultat Laboratoire
P001	<u>Identifiant:</u> ZPSO001 <u>Description:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre	- Phase 2 Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (blanc) Absence d'amiante - Phase 3 Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) Absence d'amiante	Absence d'amiante
P002	<u>Identifiant:</u> ZPSO002 <u>Description:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre	- Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (beige) ; matériau semi-dur (gris) en traces : Absence d'amiante	Absence d'amiante
P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO002 <u>Description:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre	- Phase 2 Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (violet) Présence d'amiante	Présence d'amiante
P004	<u>Identifiant:</u> ZPSO003 <u>Description:</u> Peinture + Enduit de jointoiement + Bande + plaques de plâtre	- Phase 2 Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc) en traces Présence d'amiante - Phase 3 Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) Absence d'amiante - Phase 4 Matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc) Absence d'amiante	Présence d'amiante
P005	<u>Identifiant:</u> ZPSO004 <u>Description:</u> Peinture + Enduit de jointoiement + Bande + plaques de plâtre	- Phase 1 Matériau de type système d'enduit peinture (violet) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces Présence d'amiante - Phase 2 Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) Absence d'amiante - Phase 3 Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) Absence d'amiante - Phase 4 Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) Absence d'amiante	Présence d'amiante
P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO004 <u>Description:</u> Peinture + Enduit de jointoiement + Bande + plaques de plâtre	- Phase 2 Matériau fibreux de type papier peint (blanc) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (fibreux) (plâtres) (marron) en traces Présence d'amiante - Phase 3 Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) Absence d'amiante - Phase 4 Matériau semi-dur de type plaque (fibreux) (plâtres) (marron) Absence d'amiante	Présence d'amiante
P007	<u>Identifiant:</u> ZPSO005 <u>Description:</u> Revêtement souple + Colle non bitumineuse + Dalle de sol + Colle bitumineuse + Ragréage	- Phase 2 Matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (beige) Absence d'amiante - Phase 3 Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (gris) Présence d'amiante	Présence d'amiante
P009	<u>Identifiant:</u> ZPSO007 <u>Description:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre	- Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris) : Absence d'amiante	Absence d'amiante

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Programme de repérage :

Le programme de repérage de la mission décrite en tête du présent rapport est exhaustif et nécessite des sondages destructifs et/ou des démontages particuliers, de manière à suivre rigoureusement le périmètre de travaux définis avec le donneur d'ordre et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Aout 2017.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels et justifiés certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Ne font pas partie du repérage :

- Les machineries en place (ascenseur / ventilation) (en service et nécessitant une habilitation particulière pour y pénétrer)
- Les locaux « Poste de Transformation » (en service et nécessitant une habilitation particulière pour y pénétrer)
- Les locaux ou parties de locaux n'ayant pu être inspectés et listés dans le tableau page précédente
- Les ouvrages et réseaux enterré

Sondages :

Dans un premier temps, l'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits qui correspondent aux composants ou parties de composants listés en annexe 1 de l'Arrêté du 16 juillet 2019 sont susceptibles de contenir de l'amiante. S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, il les repère également. L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Notamment, il convient de procéder aux investigations suivantes :

- Les plénums doivent être inspectés
- Les gaines techniques doivent être contrôlées
- Les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
- Les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de

cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que la démolition / les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes de la démolition/les travaux.

Chaque sondage est décrit dans la section 7 « *Description des investigations réalisées* ». Ils sont réalisés en partant de la surface du support jusqu'à l'élément structural du bâtiment.

En respect de l'Annexe C de la norme NF X 46-020, les s réalisés dans le cadre du présent repérage concernent tout ou partie de l'épaisseur des matériaux.

Les mesures de prévention collective, le choix des équipements de protection individuelle et du matériel à utiliser sont issus de l'évaluation des risques réalisée préalablement à l'intervention, selon le mode opératoire d'ADX Groupe dans lequel est détaillée la méthodologie de prélèvements.

Établissement des zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)

La recherche et la détermination des ZPSO est une démarche réalisée au cours de l'ensemble des étapes de la mission, dans le but final d'aboutir à l'identification et la localisation des ZPSO contenant ou non de l'amiante. Chaque ZPSO sera donc identifiée par un ouvrage de référence, choisi comme le plus représentatif des ouvrages similaires. Parmi les ouvrages composant l'immeuble bâti, l'opérateur de repérage prend en compte un certain nombre de critères pour déterminer chacun des ouvrages de référence

Le nombre de sondages à réaliser sera directement impacté par le caractère continu ou discontinu de la ZPSO.



Ecart, adjonction ou suppression par rapport à la norme NF X 46-020 :

Information relative aux conditions spécifiques du repérage, telles que les conditions d'inaccessibilité, l'impossibilité de réaliser un prélèvement destructif, etc. :

Synthèse des ZPSO Incohérente

ZPSO	Niveau	Localisation	Zone	Description de l'échantillon réalisé*
ZPSO002	1er étage Porte509	Cuisine; Cellier; Salle de bains	Mur de refend	Analyse : P002 - Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (beige) ; matériau semi-dur (gris) en traces (Absence d'amiante) Analyse : P003 - Phase 2 Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (violet) (Présence d'amiante)

Après vérification d'adx-Groupe et de son laboratoire d'analyse qu'aucune pollution croisée n'a été identifiée au niveau du laboratoire et du prélèvement, l'hétérogénéité du matériau/produit de la ou des ZPSO notifiées ci-dessus peuvent s'expliquer selon la norme NFX 46-020 par :

- une faible quantité d'amiante mélangé manuellement, lors de la fabrication ;
- une faible quantité d'amiante naturel présente dans la charge minérale utilisée à la fabrication ;
- la pose d'un enduit sur une surface avec des reliquats d'un produit amianté non complètement enlevé ;

À ce stade, il convient de conduire une réflexion (si nécessaire collégiale) afin de déterminer, à partir d'éléments factuels (techniques constructives et/ou procédés de fabrication et/ou de mise en œuvre, etc.) la cause probable de cette hétérogénéité.

Dans le cadre du diagnostic amiante avant travaux les états de conservation ne sont donnés qu'à titre informatif dans le cas où les matériaux amiantés seraient conservés à l'issue des travaux.

ADX GROUPE a choisi d'utiliser les critères non subjectifs de l'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B. Ces états de conservation ne peuvent en aucun cas se substituer à l'analyse des risques des entreprises intervenantes.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	X	-	-
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

6. PROGRAMME DE REPERAGE, DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS REALISEES

Descriptif des sondages et prélèvements effectués pour les ouvrages objet de la mission selon l'annexe A de la norme NFX 46 020 d'Aout 2017 et l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Sans objet

2 - Parois verticales extérieures et Façades

Sans objet

3 - Parois verticales intérieures

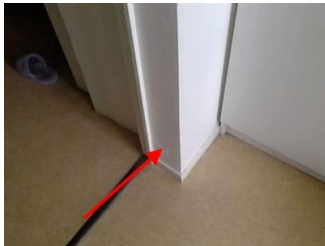
ZPSO001 : Peinture + Enduit à base de plâtre

Niveau : 1er étage Porte509

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Entrée	Discontinue	1	Mur de refend	Oui 1er étage Porte509 - Entrée : Mur de refend	<u>Identifiant:</u> ZPSO001 <u>Réf. échantillon:</u> MA2401006474/P001 <u>Réf. laboratoire:</u> 24RB001886-001 <u>Description:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P001 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Phase 2 Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (blanc) Absence d'amiante - Phase 3 Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) Absence d'amiante	

ZPSO002 : Peinture + Enduit à base de plâtre

Niveau : 1er étage Porte509

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Cuisine	Discontinue	1	Mur de refend	Oui 1er étage Porte509 - Cuisine : Mur de refend	<u>Identifiant:</u> ZPSO002 <u>Echantillon:</u> MA2401006474/P002, réf. labo.: 24RB001886-002 MA2401006474/P003, réf. labo.: 24RB001886-003 <u>Description:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre <u>Quantité estimée:</u> 11.25 m2 <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P002 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (beige) ; matériau semi-dur (gris) en traces : Absence d'amiante	
Cellier	Discontinue	2	Mur de refend	Oui 1er étage Porte509 - Cellier : Mur de refend	<u>Identifiant:</u> ZPSO002 <u>Echantillon:</u> MA2401006474/P002, réf. labo.: 24RB001886-002 MA2401006474/P003, réf. labo.: 24RB001886-003 <u>Description:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P003 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Phase 2 Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (violet) Présence d'amiante	
Salle de bains	Discontinue	3	Mur de refend	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P002, P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO002 <u>Echantillon:</u> MA2401006474/P002, réf. labo.: 24RB001886-002 MA2401006474/P003, réf. labo.: 24RB001886-003 <u>Description:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés <u>Partie à sonder:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P002, P003	Idem photo : P002; P003

ZPSO003 : Peinture + Enduit de jointoiement + Bande + plaques de plâtre

Niveau : 1er étage Porte509

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
WC	Discontinue	1	Cloisons avec liaisons sur murs et plafonds	Oui 1er étage Porte509 - WC : Cloisons avec liaisons sur murs et plafonds	Identifiant: ZPSO003 Réf. échantillon: MA2401006474/P004 Réf. laboratoire: 24RB001886-004 Description: Peinture + Enduit de jointoiement + Bande + plaques de plâtre Composant de la construction: 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) Partie à sonder: Peinture + Enduit de jointoiement + Bande + plaques de plâtre Quantité estimée: 6.25 m2 Justificatif: Après analyse en laboratoire	Analyse: P004 Partie analysée par le laboratoire: - Phase 2 Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc) en traces Présence d'amiante - Phase 3 Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) Absence d'amiante - Phase 4 Matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc) Absence d'amiante	

ZPSO004 : Peinture + Enduit de jointoiement + Bande + plaques de plâtre

Niveau : 1er étage Porte509

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Cuisine	Discontinue	1	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	Oui 1er étage Porte509 - Cuisine : Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	<u>Identifiant:</u> ZPSO004 <u>Echantillon:</u> MA2401006474/P005, réf. labo.: 24RB001886-005 MA2401006474/P006, réf. labo.: 24RB001886-006 <u>Description:</u> Peinture + Enduit de jointoiement + Bande + plaques de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) <u>Partie à sonder:</u> Peinture + Enduit de jointoiement + Bande + plaques de plâtre <u>Quantité estimée:</u> 37.75 m2 <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P005 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Phase 1 Matériau de type système d'enduit peinture (violet) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces Présence d'amiante - Phase 2 Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) Absence d'amiante - Phase 3 Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) Absence d'amiante - Phase 4 Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) Absence d'amiante	
Séjour	Discontinue	2	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P005, P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO004 <u>Echantillon:</u> MA2401006474/P005, réf. labo.: 24RB001886-005 MA2401006474/P006, réf. labo.: 24RB001886-006 <u>Description:</u> Peinture + Enduit de jointoiement + Bande + plaques de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) <u>Partie à sonder:</u> Peinture + Enduit de jointoiement + Bande + plaques de plâtre <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P005, P006	Idem photo : P005; P006

Chambre 1	Discontinue	3	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	Oui 1er étage Porte509 - Chambre 1 : Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	<u>Identifiant:</u> ZPSO004 <u>Echantillon:</u> MA2401006474/P005, réf. labo.: 24RB001886-005 MA2401006474/P006, réf. labo.: 24RB001886-006 <u>Description:</u> Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Pariois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) <u>Partie à sonder:</u> Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de plâtre <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P006 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Phase 2 Matériau fibreux de type papier peint (blanc) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (fibreux) (plâtreux) (marron) en traces Présence d'amiante - Phase 3 Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) Absence d'amiante - Phase 4 Matériau semi-dur de type plaque (fibreux) (plâtreux) (marron) Absence d'amiante	
Chambre 2	Discontinue	4	Doublages avec liaisons sur murs et plafonds	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P005, P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO004 <u>Echantillon:</u> MA2401006474/P005, réf. labo.: 24RB001886-005 MA2401006474/P006, réf. labo.: 24RB001886-006 <u>Description:</u> Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 3 - Pariois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) <u>Partie à sonder:</u> Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de plâtre <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P005, P006	Idem photo : P005; P006

4 - Plafonds et faux plafonds

ZPSO007 : Peinture + Enduit à base de plâtre

Niveau : 1er étage Porte509

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Balcon	Unique	1	Plafond	Oui 1er étage Porte509 - Balcon : Plafond	<u>Identifiant:</u> ZPSO007 <u>Réf. échantillon:</u> MA2401006474/P009 <u>Réf. laboratoire:</u> 24RB001886-008 <u>Description:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre <u>Composant de la construction:</u> 4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds <u>Partie à sonder:</u> Peinture + Enduit à base de plâtre <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P009 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris) : Absence d'amiante	

5 - Planchers et planchers techniques

ZPSO005 : Revêtement souple + Colle non bitumineuse + Dalle de sol + Colle bitumineuse + Ragréage

Niveau : 1er étage Porte509

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Entrée	Unique	1	Sol	Oui 1er étage Porte509 - Entrée : Sol	<u>Identifiant:</u> ZPSO005 <u>Réf. échantillon:</u> MA2401006474/P007 <u>Réf. laboratoire:</u> 24RB001886-007 <u>Description:</u> Revêtement souple + Colle non bitumineuse + Dalle de sol + Colle bitumineuse + Ragréage <u>Composant de la construction:</u> 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols <u>Partie à sonder:</u> Revêtement souple + Colle non bitumineuse + Dalle de sol + Colle bitumineuse + Ragréage <u>Quantité estimée:</u> 8 m2 <u>Justificatif:</u> Après analyse en laboratoire	<u>Analyse:</u> P007 <u>Partie analysée par le laboratoire:</u> - Phase 2 Matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (beige) Absence d'amiante - Phase 3 Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau de type colle (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (gris) Présence d'amiante	

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

11 - Composants Hors norme

Sans objet

Légende : « ! - matériaux indissociables* » l'échantillon multicouche a été envoyée au laboratoire avec une demande d'analyse sur chaque couche séparément. Cependant, le laboratoire n'ayant pas réussi à distinguer chacune d'entre-elle, le retour de l'analyse a été généralisé à l'ensemble de l'échantillon. Des investigations complémentaires pourront être réalisées sur simple demande.

OBLIGATION DONNEUR D'ORDRE SELON L'ARTICLE 11 DE L'ARRETE DU 16 JUILLET 2019

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DAPP prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DTA prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

7. RAPPORTS D'ANALYSES



Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

acreditat pentru
ÎNCERCARE



SR EN ISO/IEC 17025:2018
CERTIFICAT DE ACREDITARE
LI 1229

Client :
Eurofins Asbestos Testing Europe
4 rue Maryse Bastié
44700 Orvault

Bénéficiaire :
ADX GROUPE
Christelle LANDREIN
Parc Saint Fiacre
53200 CHATEAU GONTIER

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX



N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-002028-01
Date d'émission de rapport : 29/01/2024 17:47

Référence dossier Client: 65aeb29371041Dossier: MA2401006474
Référence dossier N° : 24UV005150
Référence laboratoire N° : 24RB001886

Reçu par MyEasyLab le : 24/01/2024 11:19
Reçu par le laboratoire le : 25/01/2024
Date d'analyse : 26/01/2024

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001-01 (1)	P001 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maconnes - Peinture + Enduit a base de platre - 1er e	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (blanc)	MOLP / S7PM	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
001-02 (1)	P001 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maconnes - Peinture + Enduit a base de platre - Peinture + Enduit a base de platre - 1er e	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (blanc)	MET / A4KE	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
001-03 (1)	P001 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maconnes - Peinture + Enduit a base de platre - Peinture + Enduit a base de platre - 1er e	Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP / S7PM	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
002-01	P002 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maconnes - Peinture + Enduit a base de platre - Peinture + Enduit a base de platre - 1er e	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (beige) ; matériau semi-dur (gris) en traces	MET / VS8G	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Prediei Street, ground floor, 6th District
062203 Bucharest, România

1/5
P-RS-FRM8220

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.



N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-002028-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003-01	P003 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnes - Peinture + Enduit à base de plâtre - 1er e	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (violet)	MOLP / S7PM	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
003-02	P003 - 3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnes - Peinture + Enduit à base de plâtre - 1er e	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (violet)	MET / RZ4E	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	 Fibres d'amiante de type chrysotile
004-01	P004 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de plâtre	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc) en traces	MOLP / S7PM	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
004-02	P004 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de plâtre	Matériau de type maillage de fibres et liant (blanc) ; matériau de type peinture (orange) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc) en traces	MET / RZ4E	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	 Fibres d'amiante de type chrysotile
004-03	P004 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de plâtre	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP / S7PM	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
004-04	P004 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de plâtre	Matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc)	MET / RZ4E	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Prediziei Street, ground floor, 6th District
062203 Bucharest, România

2/5
P-RS-FRM8220



Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.



N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-002028-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005-01	P005 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de platre	Matériau de type système d'enduit peinture (violet) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET / RZ4E	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	 Fibres d'amiante de type chrysotile
005-02	P005 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de platre	Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP / S7PM	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
005-03	P005 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de platre	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP / S7PM	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
005-04	P005 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de platre	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / RZ4E	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Prediziei Street, ground floor, 6th District
062203 Bucharest, România

3/5
P-RS-FRM8220

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.



N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-002028-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006-01	P006 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de platre	Matériau fibreux de type papier peint (blanc) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (fibreux) (plâtreux) (marron) en traces	MOLP / S7PM	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
006-02	P006 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de platre	Matériau fibreux de type papier peint (blanc) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (fibreux) (plâtreux) (marron) en traces	MET / RZ4E	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	 Fibres d'amiante de type chrysotile
006-03	P006 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de platre	Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc)	MOLP / S7PM	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
006-04	P006 - 3 - Parois verticales intérieures - Cloisons seches (assemblees, prefabriquees) - Peinture + Enduit de jointoiment + Bande + plaques de platre	Matériau semi-dur de type plaque (fibreux) (plâtreux) (marron)	MET / RZ4E	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007-01	P007 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Revêtement souple + Colle non bitumineuse + Dalle de sol + Colle bitumineuse + Ra	Matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (beige)	MOLP / S7PM	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
007-02	P007 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Revêtement souple + Colle non bitumineuse + Dalle de sol + Colle bitumineuse + Ra	Matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (beige)	MET / RZ4E	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007-03 (i)	P007 - 5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Revêtement souple + Colle non bitumineuse + Dalle de sol + Colle bitumineuse + Ra	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau de type colle (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (gris)(i)	MOLP / S7PM	2 / 2	-	 Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor, 6th District
062203 Bucharest, România

4/5
P-RS-FRM8220

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.



N° de rapport d'analyse : AR-24-RB-002028-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008-01	P009 - 4 - Plafonds et faux plafonds - Peinture + Enduit à base de plâtre - Peinture + Enduit à base de plâtre - 1er étage Porte509 - Balco	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (gris)	MET / RZ4E	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Le traitement des échantillons de ce dossier a nécessité au total :
22 analyses au laboratoire dont 11 par la technique identifiée sous le terme MET et 11 par la technique identifiée sous le terme MOLP.

Observation(s) échantillon(s)

(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Autre(s) observation(s)

(i) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau de type colle (fibreuse) (bitumineux) (noir). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP : Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2, P-MO-SOP7718 Ed. 1.1/15.03.2022.

MET : Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et par attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-ME-SOP7663 Ed.1.1/15.03.2022.

Notes :

1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue roumaine et stockée en interne par le laboratoire. - 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire sépare l'échantillon transmis par le demandeur pour une analyse par composant. Des composants décrits simultanément dans une même prise d'essai n'ont pas pu être séparés pour l'analyse. - 3 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019. - 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et / ou en MET) est de 0.1% en masse. - 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm. "Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. - 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° U 1229 et est disponible sur <https://www.renar.ro/> - 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client. - 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JOFR n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n° 10). - 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Ana Maria Spataru
Sef serviciu CRO 007



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Prediziei Street, ground floor, 6th District
062203 Bucharest, România

5/5
P-RS-FRM8220

8. ANNEXES/ATTESTATION D'ASSURANCE/CERTIFICATION

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



ATTESTATION

COURTIER

CNA

178 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS

Tél : 01 40 68 02 02

Fax : 01 40 68 05 00

Email : CONTACT@CNASSUR.COM

Portefeuille : 0114921220

Vos références :

Contrat n° 3912280604

Client n° 0626460020

AXA France IARD, atteste que :

**SAS ADX GROUPE (Marque Allo Diagnostic) et ADX Formation
PARC SAINT FIACRE
53200 CHATEAU GONTIER**

a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile 1^{ère} ligne n°3912280604 et un contrat Responsabilité Civile 2^{ème} ligne n°3912431104, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires

- Repérage amiante avant-vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infiltrométrie
- La recherche de Fibres Céramiques Réfractaires FCR

Repérage de polluants:

AMIANTE :

- Repérage de l'amiante avant travaux, (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Repérage de l'amiante avant démolition
- Dossier Technique Amiante (DTA)
- Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



- Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
- Contrôle visuel amiante après travaux (CV1&CV2))
- Sapiteur Amiante
- Mesures d'empoussièrement amiante
- Diagnostic amiante sur des navires selon Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires sous la marque ADX Groupe.

PLOMB:

- Repérage du plomb avant travaux (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Contrôle du plomb après travaux

AUTRES:

- Inventaire des Matières Potentiellement Dangereuses dans les navires conformément à la Résolution MEPC.197(62) de l'OMI
- Inventaire des matériaux pouvant contenir de la silice
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du PCB
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du machefert
- Recherche des métaux lourds
- Diagnostic de pollution des sols
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
- Recherche de Radon N1 et N2

Contrôle du bâti:

- Diagnostique Technique Globale (DTG)
- Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Diagnostique Technique du bâtiment (DTB)
- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Plan pluriannuel de travaux (PPT)
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Diagnostic sécurité piscine

Energetique:

- Réalisation d'audit énergétique sous réserve que l'assuré déclare que son activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'oeuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile Conditions de garantie.
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Vérification de la VMC
- Vérification de chantier de demande de certificat d'économies d'énergie (CEE)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

**Eau:**

- Actes de prélèvement légionnelle
- Portabilité de l'eau

Mesurage:

- Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile, surface de plancher, surfaces hors œuvre brute, hors œuvre nette.
- Mesurages en extérieurs et intérieurs
- Mission de topographie et numérisation 3D
- Réalisation de dessin et maquettes 2D & 3D

Sécurité:

- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Pose de détecteurs incendie
- Géodétection et géoréférencement des réseaux enterrés et identification au sol en marquage piquetage

Formation:

- Formation aux métiers du diagnostic
- Formation aux risques amiante, plomb
- Formation aux risques électrique
- Formation aux risques lié au travail en hauteur

Autres:

- Etat des lieux locatifs
- Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Audit de pré acquisition
- Dossier de mutation



Garanties au contrat 1^{ère} Ligne N° 3912280604

Montant des garanties : « Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

Garanties au contrat 2^{ème} Ligne N° 3912431104

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dont : Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	<u>par expert</u> 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : **pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle :**

Tous dommages confondus : 6 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Dont :

- Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants interviennent :

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1^{ère} ligne,
- après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1^{ère} ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1^{ère} ligne.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurants ci-dessous de la présente.
Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2023 au 01/01/2024 inclus**, sous réserve du paiement des primes 2021 et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTERRE, le 28 Février 2023
Pour la Société :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CEO'.



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 4038 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Madame LANDREIN Christelle

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 14/01/2019 - Date d'expiration : 13/01/2024
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 10/05/2021 - Date d'expiration : 09/05/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 26/02/2019 - Date d'expiration : 25/02/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 13/12/2021.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr



Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

WI. CERT « CERTIFICATION DE COMPETENCES » « Version 02 »

Décerné à : **LANDREIN CHRISTELLE** Sous le numéro : **C006-SE07-2019**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	X
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	X
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	X
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 13/07/19 Au 12/07/24
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 13/07/19 Au 12/07/24
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	X
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

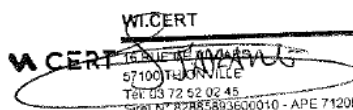
Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 Juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 , 2 décembre 2011 et 10 Aout 2015.

Délivré à Thionville, le 19/07/2019

Par WI. CERT

 Direction



 WI.CERT

 57100 THIONVILLE

 Tél : 03 72 52 02 45

 Siret N° 82885893600010 - APE 7120B